



Date: 26/11/2020

Compta-Audit

Comment inciter les investisseurs responsables et les PME à être partenaires ?

Dans son nouveau cahier paru fin octobre, l'Académie des sciences et techniques comptables et financières propose aux PME une démarche pragmatique en matière de responsabilité sociétale, dans le but de favoriser leur rapprochement avec les investisseurs responsables qui, en leur apportant des fonds, les aideront à développer leur activité.

Les enjeux, pour les PME, d'un recours à l'investissement responsable - S'inscrire dans une démarche de développement durable par l'amélioration de ses pratiques environnementales, sociales et sociétales est devenu incontournable pour toute entreprise qui souhaite être vertueuse et répondre aux exigences de ses parties prenantes. Mais, pour ce faire, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'ont pas les mêmes armes que les grands groupes.

Elles éprouvent, en particulier, un besoin impérieux de financement à long terme pour se développer. Pour convaincre les investisseurs responsables de les financer, elles doivent mettre en œuvre une véritable démarche en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), en utilisant par exemple les instruments juridiques créés par la loi PACTE comme la raison d'être (loi [2019-486](#) du 22 mai 2019, JO du 23, texte 2, art. 169, I ; c. civ. [art. 1835](#) modifié) ou le statut de société à mission (loi précitée, art. 176, I ; c. com. [art. L. 210-10](#)). En effet, les investisseurs responsables effectuent leurs choix d'investissement en considérant les impacts extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'activité de l'entreprise et réciproquement.

L'importance des informations extra-financières - Au-delà de la promotion des bénéfices de la finance durable auprès des PME/ETI (regroupées ci-après par simplification sous le terme PME), il est avant tout nécessaire qu'elles produisent et communiquent des informations extra-financières de qualité (voir dépêche <https://rfcomptable.grouperf.com/actu/43931.html>).

Rappelons que si les PME atteignent assez rarement les seuils d'exigibilité légale de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) de 100 M€ de total bilan ou de chiffre d'affaires (CA) HT et de 500 salariés (c. com. [art. L. 225-102-1](#) et [R. 225-104](#)), en revanche, toutes celles tenues d'établir un rapport de gestion (c'est-à-dire celles qui ne sont pas des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16 du code de commerce et donc qui dépassent les seuils de 6 M€ de total bilan, 12 M€ de CA et 50 salariés) doivent déterminer les indicateurs clés de performance extra-financière s'ils sont nécessaires à la compréhension de l'activité (c. com. [art. L. 225-100-1](#)).

Les principales difficultés d'utilisation des indicateurs ESG par les financiers - À l'heure actuelle, les principaux points bloquants pour une utilisation efficace, par les financiers, des indicateurs environnementaux et sociaux des bénéficiaires de financement sont les suivants :

- la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ comme unique indicateur du changement climatique, les autres indicateurs n'étant pas mesurables ;
- une fois le financement octroyé, le suivi, dans le temps, de la bonne réalisation des engagements ESG contractuels et la correcte mesure de leurs performances ;
- le niveau d'assurance insuffisant sur la crédibilité des considérations en termes de bénéfice social ou environnemental du projet financé ;
- l'absence de publication de scénarios prédictifs de l'activité de l'entreprise ou du projet, ce qui ne permet pas d'évaluer les risques de financement.

En outre, les indicateurs des entreprises n'intègrent que très rarement la corrélation des investissements avec les stratégies nationales ou internationales et un scénario à moyen terme incluant les conséquences économiques induites par une probable dégradation générale environnementale ou sociale.

Les PME doivent mettre en place une démarche RSE pour s'ouvrir aux investisseurs responsables -

L'entreprise qui prend en considération les enjeux environnementaux et sociaux marque des points auprès des financeurs susceptibles de contribuer à son financement. En effet, la communication d'indicateurs ESG pertinents et fiables lui permet notamment :

- dans ses opérations courantes, de mieux piloter les risques d'exploitation, de motiver les salariés, de mieux gérer ses ressources et ses coûts, de gagner des appels d'offre et de fidéliser sa chaîne de valeurs ;
- dans sa relation avec l'État, de prouver l'adéquation de ses activités avec la lutte pour l'environnement et d'être reconnue acteur/actrice de la transition en suivant les objectifs de développement durable (ODD) ;
- dans le dialogue avec les professionnels financiers, de prouver sa capacité de maîtrise des risques lors d'une demande de financement, de déterminer sa performance globale, de conforter ses partenaires sur la pérennité de son activité et d'être éligible aux financements socialement responsables ;
- dans l'accès au financement participatif, d'affirmer son engagement en faveur de la cause, objet du financement, d'être transparente envers l'épargnant « éco-engagé » et de démontrer sa capacité à piloter un projet.

Pour répondre à ces problématiques, l'Académie énonce 9 propositions pour favoriser le rapprochement entre les PME et les investisseurs responsables, parmi lesquelles figurent, par exemple, la mise en place d'indicateurs RSE fiables, des business plans et une stratégie intégrant les données ESG ou encore la mise en place d'un contrat de progrès, calendrier à l'appui.

Les freins à la mise en place d'une démarche RSE dans les PME - Si les dirigeants de PME adhèrent à l'esprit et aux valeurs de la RSE, les freins à la mise en œuvre d'une telle démarche sont nombreux, notamment :

- ils ont une vision ou une connaissance partielle de la RSE et pensent qu'elle est réservée aux grandes entreprises ;
- les sujets tendent à se diversifier et à devenir rapidement techniques ;
- ils ne disposent pas de moyens humains suffisants pour structurer et documenter l'approche ;
- certains d'entre eux doutent de l'existence d'une corrélation économique entre politique RSE et amélioration des performances de l'entreprise ;
- la RSE peut être perçue comme une contrainte supplémentaire et la surabondance de publications sur ce thème renforce cette perception ;
- ceux qui ont décidé de s'y engager sont souvent déconcertés sur le plan opérationnel, ils ne savent pas comment entrer dans ce mouvement ni comment définir leur plan d'action.

Les solutions qui s'offrent aux dirigeants pour se lancer dans la RSE malgré les freins qu'ils rencontrent -

Des solutions existent pour que les dirigeants surmontent ces obstacles. Ils peuvent ainsi s'appuyer sur les chambres de commerce ou des organismes consulaires ou être accompagnés par les régions, le ministère de la transition écologique, la Caisse des dépôts et consignations, BPI France ou encore les experts-comptables.

Afin de définir ses enjeux RSE, l'entreprise peut se référer au guide sectoriel qui la concerne ou à défaut, aux principaux standards et référentiels connus (ODD par exemple). Elle peut également recourir à la labellisation ou naturellement suivre les sept grandes étapes de la démarche RSE présentées par l'Ordre des experts-comptables.

L'impact de la RSE sur le système d'information et la comptabilité des PME - Pour répondre au besoin de croiser les informations RSE avec les informations financières et inciter à agir en respectant l'environnement et l'humain, la recherche comptable s'organise autour de différentes propositions méthodologiques.

Certains professionnels travaillent pour trouver des méthodes de monétarisation permettant d'intégrer des valeurs d'impacts environnementaux et sociaux dans les états financiers (actifs immatériels, dette environnementale) afin d'améliorer la lecture des comptes et de rapprocher les éléments financiers et extra-financiers.

L'Académie des sciences techniques comptables et financières, cahier n° 36 « Les PME et l'investissement responsable - comment favoriser le rapprochement ? », mars 2020, mis en ligne le 27 octobre ;

<https://www.lacademie.info>

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Groupe Revue Fiduciaire 2020. Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence de droits d'usage](#), en accepter et en respecter les dispositions.